

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

Compte-rendu DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance ordinaire du****18 février 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le douze février deux mil vingt et un, s'est réuni à la Salle Ronsard en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire. Mmes Brigitte BESQUENT, Mélanie LUSSEULT, Agnès DEMIK, MM Didier LEMOINE et Gilles MARY, Adjointes au Maire,
Mmes Corinne DELPORTE, Murielle GENTY, Patricia LEMOINE, Estelle MARTINS, MM Jean-Michel ARNAUD, Guy DELFORTRIE, Davy GARCON, Rodolphe GUILLON, Eric IMBERT, Didier MORISSONNAUD, Philippe PARENT, conseillers municipaux

Etaient excusées : Mme Florence RIGOLET

Mme Martine ARCHAMBAULT donne pouvoir à M. Philippe PARENT

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 21 janvier 2021 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Guy DELFORTRIE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Aurélie BRETTE BOURSIN, qui assistera à la séance mais sans y participer.

Délibération n° 2021-02-006**1°) Compte de gestion 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2020 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 2021-02-007**2°) Présentation et vote du Compte administratif 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif 2020 lequel peut se résumer de la manière suivante :

RESULTAT CA 2020

INVESTISSEMENT	
Recettes 2020	399 243,31 €
Dépenses 2020	461 181,20 €
Résultat de l'exercice 2020 (déficit)	-61 937,89 €
Excédent d'investissement 2019 reporté	6 430,87 €
Résultat d'investissement cumulé (déficit)	-55 507,02 €

FONCTIONNEMENT	
Recettes 2020	1 384 788,84 €
Dépenses 2020	1 248 199,52 €
Résultat de l'exercice 2020 (excédent)	136 589,32 €
Excédent de fonctionnement 2019 reporté	386 692,39 €
Résultat de fonctionnement cumulé (excédent)	523 281,71 €

RESULTAT GLOBAL 2020	467 774,69 €
-----------------------------	---------------------

Délibération n° 2021-02-008**3°) Affectation du résultat**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'affecter le résultat 2020 de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Excédent de fonctionnement 2020 à affecter en 2021	523 281,71 €
Solde d'investissement 2020 D 001	-55 507,02 €
Affectation du résultat au :	
R 1068 pour couvrir les besoins d'autofinancement de la section d'investissement	55 507,02 €
Restes à réaliser en dépenses	6 245,53 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser (déficit)	-6 245,53 €
R 1068 complémentaire pour couvrir les restes à réaliser en dépenses d'investissement	6 245,53 €
Affectation totale au 1068	61 752,55 €
Report en recettes de fonctionnement au R002	461 529,16 €

Délibération n° 2021-02-009**4°) Vote des taux d'imposition 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CHOISIT de maintenir les taux en 2020 soit :

Taxe foncière (bâti) 27,45 %

Taxe foncière (non bâti) 83,71 %

Délibération n° 2021-02-010**5°) Présentation et vote du budget primitif 2021**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 3 votes contre, 1 abstention et 14 voix pour :

- PRECISE que le budget primitif 2021 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2020, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2020 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance ;

- ADOPTE les 4 sections comme suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	348 840,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	736 087,26 €
65	Autres charges de gestion courante	130 490,80 €
66	Charges financières	27 980,62 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
014	Atténuation de produits	77 760,27 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 000,00 €
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	334 277,21 €
TOTAL		1 696 436,16 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Proposition
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	127 530,00 €
73	Impôts et taxes	684 064,00 €
74	Dotations, subventions et participations	383 111,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 050,00 €
76	Produits financiers	2,00 €
77	Produits exceptionnels	150,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 000,00 €
R 002	Résultat reporté	461 529,16 €

En section d'investissement, les opérations suivantes en dépenses :

Opération	Libellé	RAR	Proposition y compris RAR
10001	Ecoles		2 050,00 €
10002	Voirie et espaces verts	2 244,85 €	10 658,00 €
10003	Bâtiments et équipements sportifs		1 000,00 €
10005	Cimetière		40 000,00 €
10006	Acquisitions de terrains		42 000,00 €
10017	Ecole maternelle Olympe de Gouges		6 850,00 €
10018	Ecole élémentaire Jean Monnet	2 931,90 €	33 100,00 €
10020	Salle Ambroise Croizat		9 000,00 €
10021	ALSH		1 800,00 €
11	Bibliothèque		3 850,00 €
15	Mairie	1 068,78 €	21 550,00 €
ONA	Opération non affectée		48 559,00 €
OPFI	Opération financière		292 924,42 €
020	Dépenses imprévues		14 448,92 €
D 001	Déficit d'investissement reporté		55 507,02 €
TOTAL		6 245,53 €	583 297,36 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	RAR	Proposition y compris RAR
10	Dotations, fonds divers et réserves		181 752,55 €
13	Subventions d'investissement		32 267,60 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		35 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		334 277,21 €
TOTAL			583 297,36 €

Délibération n° 2021-02-011**6°) Attribution de subventions :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- OCTROIE une subvention de 50 € à la DDEN.
- OCTROIE une subvention de 100 € à l'AFN.
- OCTROIE une subvention de 2 900 € à l'Art en Troglo.

7°) Etat des décisions prises par le maire en vertu de la délibération du 11 juin 2020

Décision n°2020-009 du 30 novembre 2020

Demande de subvention et plan de financement réhabilitation thermique du gymnase

Décision n°2020-010 du 15 décembre 2020

Demande de fonds de soutien aux actions économiques et sociales des communes de la métropole

Décision n°2020-011 du 29 décembre 2020

Demande de subvention et plan de financement lotissement de la rue de Bel Air

8°) Information et points divers

Information Tours Métropole Val de Loire : composition de la Conférence intercommunale du logement

Tours Métropole Val de Loire s'est doté, en 2016, d'une conférence intercommunale du logement dont l'objet consiste à suivre la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'attributions du logement locatif social inscrites dans la convention intercommunale d'attribution Hlm agréée le 14 novembre 2019, et les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation. Elle est, en outre, associée au suivi de la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs adopté le 21 mars 2017.

Le conseil municipal désigne Régis Salic comme représentant titulaire et Rodolphe Guillon comme représentant suppléant.

Rapport des commissions :

Aménagement – voirie – environnement :

- Le chantier de rénovation de l'éclairage public au Vieux Bourg démarrera d'ici juin.
- Les travaux d'installation de la fibre des Bodinières au Carroi jaune se dérouleront pendant els vacances scolaires. Sous toute réserve, l'implantation définitive devrait permettre le maintien de la route ouverte.

- Commission métropolitaine de téléphonie mobile : une réunion technique en présence des services métropolitains et de Bouygues Télécom aura lieu en mars.
- L'adressage est toujours en réflexion.

Entretien - travaux

- La formation dispensée par la Fédération des Chasseurs et impulsée par la FREDON n'est pas programmée pour le moment. Il sera fait appel à un piègeur extérieur.
- La serre est livrée et son montage programmé.
- Un bureau supplémentaire a été aménagé à la mairie. *le couloir menant aux archives est désormais isolé.
- Dans le cadre de la procédure de reprise, les tombes à reprendre ont été listées.

Culture

- Commission métropolitaine Sport et culture : Mélanie Lusseau a proposé le théâtre de verdure comme site d'accueil potentiel de manifestation métropolitaine.

Communication

- Les commissions communication et association réalisent conjointement un mémento pratique à destination des associations

Association

- 2 associations ont présenté des projets de manifestation.
- Les dossiers de demande de subvention ont été envoyés aux associations avec demande de retour par voie dématérialisée.

Jeunesse

- La commission jeunesse a rencontré le 10 février les Parents d'Elèves élus afin de travailler conjointement sur les retours d'enquête. Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : le service s'organise difficilement en raison des contraintes sanitaires importantes. Une réflexion sur l'amélioration de l'existant est engagée.
- En raison de la baisse des effectifs, une classe sera fermée à la rentrée prochaine.
- Brigitte Besquent a également participé à la visite technique de la construction du gymnase en bois et bottes de paille à Druye.

Philippe Parent indique avoir été interpellé par un Stéphanois en attente d'une décision municipale. Copie lui en sera transmise.

La séance est levée à 21h35.